

ARRÊTÉ DU MAIRE
N°ST108RT2025 – RETRAIT de l'arrêté N°ST101RT2025

Objet : Retrait de l'arrêté n°ST101RT2025 -Stationnement devant le n°20 bis rue du colonel GUILLAUD

Le Maire de la Ville de BRIGNAIS,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'ordonnance N° 58 1216 et le décret N° 58 1217 du 15 décembre 1958 relatifs à la police de la circulation routière,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière,

Vu l'arrêté du 12 juin 2023 N°PM024RP2023, concernant le stationnement réglementé à Brignais,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 4 décembre 2024, fixant le tarif des redevances d'occupation du domaine public à compter du 1^{er} janvier 2025

Vu l'arrêté municipal n°ST101RT2025

Vu la demande du 28 mars 2025 formulée par le pétitionnaire,

Considérant qu'en raison d'un report du déménagement du restaurant « l'Informelle » réalisé par le pétitionnaire au 20 bis rue du colonel Guillaud, il convient de retirer l'arrêté n° ST101RT2025

- ARRÊTE -

ARTICLE 1 : RETRAIT

L'arrêté municipal N°ST101RT2025 du 24 mars 2025 relatif au stationnement devant le 20 bis rue du Colonel GUILLAUD est retiré et remplacé par l'arrêté municipal N°ST108RT2025. Le pétitionnaire devra formuler une nouvelle demande d'arrêté pour une prochaine intervention.

ARTICLE 2 : RECOURS

Un recours contentieux peut être déposé auprès du tribunal administratif territorialement compétent, dans le délai de deux mois à compter de sa mise en ligne. Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.télérecours.fr.

ARTICLE 3 : AMPLIATION

Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur Le Commandant de la brigade de gendarmerie de Brignais, la Police municipale et tous agents de la force publique chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté et au SDMIS, au SITOM, TRANSDEV, SUEZ.

Fait à Brignais, le 31 mars 2025

Mise en ligne le : - 2 AVR. 2025

Serge BÉRARD
Maire de BRIGNAIS

Jean-Philippe GILLET
Adjoint au Maire en charge de la transition
écologique et de la mobilité

